

ASSOCIATION BASE – BASE FORMATION

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE – FORMATION PROFESSIONNELLE

Version 2 - septembre 2026

Organisme	Association BASE – Bergerac Actions Solidarité Emploi / BASE Formation
Statut	Association loi 1901 – organisme de formation
Adresse	3 rue Jean Lurçat – Village de Campréal – 24100 Bergerac
Téléphone	05 53 58 88 69
Site internet	associationbase.fr
SIRET / SIREN	513 504 605 000 25
N° de déclaration d'activité	752 402 367 24 – déclaration enregistrée auprès du préfet de région compétent ²
TVA	Non assujetti
Contact / réclamations	admin@baseformation.fr
Référent handicap	pierre.simoès@wanadoo.fr
DPO / contact RGPD	dpo@associationbase.fr

1. Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent les relations contractuelles entre l'Association BASE – BASE Formation, ci-après « BASE Formation », et toute personne morale ou physique commandant une prestation de formation, ci-après « le Client ».

Elles s'appliquent aux actions de formation interentreprises, intra-entreprise, sur mesure, en présentiel, à distance ou sous forme hybride proposées par BASE Formation. Toute commande implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV, sauf conditions particulières expressément convenues par écrit entre les parties.

Les présentes CGV complètent le devis, la convention de formation ou, lorsque la formation est financée à titre individuel par une personne physique, le contrat de formation professionnelle applicable.

2. Documents contractuels et commande

La commande est matérialisée par un devis, une convention de formation, un bon de commande ou tout autre document contractuel accepté par les parties. La commande devient ferme après acceptation écrite du Client.

Les documents précisent notamment l'intitulé de la formation, les objectifs, le programme, les prérequis, la durée, les dates, les modalités pédagogiques, le lieu ou les modalités de formation à distance, le nombre de participants et le prix.

Le Client communique à BASE Formation les informations nécessaires à l'organisation administrative, pédagogique et financière de la prestation.

3. Tarifs

Les tarifs applicables sont ceux figurant sur le devis ou la proposition commerciale acceptée. Les prix sont exprimés en euros. Le régime de TVA applicable est celui de BASE Formation au jour de la facturation et doit être indiqué sur les devis et factures.

Sauf mention contraire, les frais de déplacement, d'hébergement, de restauration ou les dépenses spécifiques nécessaires à une formation sur site ne sont pas compris dans le prix.

4. Facturation et règlement

Sauf dispositions particulières prévues au devis ou à la convention, les factures sont payables dans un délai de 30 jours à compter de leur date d'émission.

Pour les Clients professionnels, tout retard de paiement entraîne de plein droit l'application des pénalités de retard prévues par la réglementation en vigueur ainsi que l'indemnité forfaitaire légale pour frais de recouvrement de 40 euros, sans qu'un rappel préalable soit nécessaire.

BASE Formation peut prévoir des modalités particulières de règlement dans le devis ou la convention de formation.

5. Financement par un OPCO ou un tiers financeur

Lorsque la formation fait l'objet d'une demande de prise en charge par un OPCO, une administration, un employeur ou tout autre financeur, il appartient au Client d'effectuer les démarches nécessaires et de s'assurer de l'accord de financement avant le début de la formation.

En cas de subrogation, BASE Formation facture directement le financeur selon les modalités convenues. En cas de refus, de prise en charge partielle ou de non-paiement par le financeur, le solde reste dû par le Client, sous réserve des dispositions légales applicables.

6. Organisation des formations

BASE Formation définit, en cohérence avec le programme et les engagements contractuels, les moyens pédagogiques, techniques et humains nécessaires à la réalisation de l'action.

Les participants s'engagent à respecter le règlement intérieur applicable. Lorsque la formation est organisée dans les locaux du Client, celui-ci veille à mettre à disposition les locaux, équipements, accès réseau et moyens techniques convenus.

7. Prérequis, besoins et adaptation pédagogique

Avant l'entrée en formation, BASE Formation recueille ou analyse les besoins du bénéficiaire et, lorsque cela est pertinent, vérifie l'adéquation des prérequis avec le programme proposé.

Les modalités de la prestation peuvent être adaptées aux besoins identifiés, dans les limites des objectifs de la formation et des contraintes pédagogiques, techniques, réglementaires et contractuelles.

8. Personnes en situation de handicap

BASE Formation prend en compte les besoins d'accessibilité des personnes en situation de handicap. Toute situation nécessitant une adaptation est invitée à être signalée le plus tôt possible afin d'étudier les aménagements pédagogiques, techniques ou organisationnels raisonnablement mobilisables.

Lorsque BASE Formation ne peut répondre directement à un besoin particulier, une orientation vers les ressources, partenaires ou dispositifs compétents peut être recherchée.

9. Annulation ou report à l'initiative du Client

Toute demande d'annulation ou de report doit être adressée à BASE Formation par écrit.

Sauf conditions particulières prévues au devis ou à la convention :

- annulation au moins 15 jours ouvrés avant le début : aucune indemnité, hors frais déjà engagés et non récupérables ;
- entre 10 et 14 jours ouvrés : indemnité pouvant atteindre 40 % du prix pédagogique ;
- entre 5 et 9 jours ouvrés : indemnité pouvant atteindre 60 % ;
- moins de 5 jours ouvrés : indemnité pouvant atteindre 80 %.

Les sommes correspondant à une indemnisation pour annulation ne constituent pas des dépenses de formation professionnelle imputables à un financeur lorsqu'elles ne correspondent pas à une prestation effectivement réalisée.

10. Absence, abandon et remplacement d'un participant

En cas d'absence ou de participation partielle, seules les heures effectivement réalisées peuvent être attestées au titre de l'assiduité. Les conséquences financières sont déterminées par le devis, la convention et les règles du financeur concerné.

Pour une formation financée par un Client professionnel, le remplacement d'un participant peut être accepté avant le démarrage, sous réserve que le remplaçant satisfasse aux prérequis et que l'organisation pédagogique le permette.

11. Annulation ou report à l'initiative de BASE Formation

BASE Formation peut reporter ou annuler une session notamment en cas de force majeure, d'indisponibilité imprévisible du formateur, de problème technique majeur ou d'effectif insuffisant.

Le Client en est informé dans les meilleurs délais. BASE Formation propose, lorsque cela est possible, une nouvelle date ou une solution pédagogique équivalente. Les prestations non réalisées ne sont pas facturées, sans préjudice des dispositions impératives applicables.

12. Force majeure

Aucune partie ne pourra être tenue responsable d'un manquement résultant d'un événement répondant aux critères légaux de la force majeure et empêchant l'exécution normale de la prestation.

Les parties se rapprochent afin de rechercher prioritairement une solution de report ou d'adaptation de la prestation.

13. Formation financée individuellement par une personne physique

Lorsqu'une personne physique entreprend une formation à titre individuel et à ses frais, un contrat de formation professionnelle est conclu avant l'inscription définitive et avant tout règlement.

Le stagiaire dispose d'un délai légal de rétractation de dix jours à compter de la signature du contrat. Aucune somme ne peut être exigée avant l'expiration de ce délai. À son expiration, la somme pouvant être demandée ne peut excéder 30 % du prix convenu ; le solde est échelonné au fur et à mesure du déroulement de l'action.

En cas de force majeure dûment reconnue empêchant le stagiaire de poursuivre la formation, seules les prestations effectivement dispensées sont dues, conformément au Code du travail.

14. Propriété intellectuelle

Les supports, documents, méthodes, exercices, contenus numériques et ressources pédagogiques remis ou mis à disposition dans le cadre des formations restent protégés par les règles relatives à la propriété intellectuelle.

Sauf autorisation écrite de BASE Formation ou du titulaire des droits concerné, ils sont destinés à l'usage personnel du participant. Leur reproduction, diffusion, adaptation, commercialisation ou mise à disposition de tiers est interdite au-delà des exceptions prévues par la loi.

15. Confidentialité

BASE Formation et le Client s'engagent à préserver la confidentialité des informations non publiques auxquelles ils auraient accès dans le cadre de la préparation ou de l'exécution de la prestation.

Cette obligation ne couvre pas les informations dont la divulgation est imposée par une disposition légale, réglementaire, judiciaire ou par un financeur habilité dans le cadre de ses missions de contrôle.

16. Protection des données personnelles – RGPD

BASE Formation traite les données personnelles nécessaires à la gestion des inscriptions, des conventions, du suivi pédagogique, de l'assiduité, des évaluations, de la facturation, des obligations réglementaires et de la démarche qualité.

Les traitements sont réalisés conformément au règlement (UE) 2016/679 (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés modifiée. Les personnes concernées disposent, dans les conditions prévues par la réglementation, de droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et, lorsque les conditions sont réunies, de portabilité.

Les coordonnées du contact RGPD/DPO de l'Association BASE doivent être indiquées dans la version publiée des présentes CGV.

17. Évaluation, qualité et réclamations

BASE Formation peut mettre en œuvre des évaluations de positionnement, des évaluations des acquis et des questionnaires de satisfaction adaptés à la nature de la prestation.

Toute réclamation relative à une prestation peut être adressée par écrit aux coordonnées indiquées en tête des présentes CGV. Elle est enregistrée, analysée et fait l'objet d'un traitement dans le cadre du dispositif qualité de BASE Formation.

18. Responsabilité

BASE Formation est tenue à une obligation de moyens dans l'exécution de ses prestations. Sa responsabilité ne peut être engagée qu'en cas de faute démontrée et dans les limites prévues par le droit applicable.

Le Client demeure responsable de la sauvegarde de ses données et de la sécurité de ses équipements lorsque ceux-ci sont utilisés pendant une formation.

19. Droit applicable et règlement des litiges

Les présentes CGV sont soumises au droit français. En cas de différend, les parties s'engagent à rechercher préalablement une solution amiable.

À défaut d'accord amiable, le litige relève des juridictions compétentes selon les règles légales applicables. Lorsqu'un dispositif légal de médiation de la consommation est applicable à la relation concernée, les coordonnées du médiateur compétent doivent être communiquées au consommateur.

20. Entrée en vigueur et mise à jour

Les présentes CGV entrent en vigueur à compter du 10 Octobre 2023, révisées le 15 décembre 2025. BASE Formation peut les modifier afin de tenir compte des évolutions réglementaires, organisationnelles ou pédagogiques. La version applicable est celle portée à la connaissance du Client lors de la commande.